



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHÉRIC

N° 2026/01

Envoyé en préfecture le 26/01/2026  
Reçu en préfecture le 26/01/2026  
Publié le  
ID : 011-211103015-20260122-DEL202601-DE

Berser Levault

L'an deux mille vingt six, le vingt-deux janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 13 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

**ABSENTS** : Michaël SEGUIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET** : Prévision de crédits d'investissement avant le vote du budget 2026.

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater, avant l'adoption du budget primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

## Budget Principal

Compte	Intitulé	Montant
203	Frais d'études (sinistre plafond église)	7 000 €
2115	Terrains bâties (garage Jerem élec)	133 000 €
2131	Bâtiments publics	3 000 €
2132	Bâtiments privées	2 000 €
2152	Installations de voirie	2 000 €
21538	Autres réseaux	2 000 €
2156	Réseau défense incendie (compl. Réseau Rte Minervoise)	4 000 €
2157	Matériel et outillage techniques	2 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	26 000 €
2182	Matériel de transport	6 000 €
2183	Matériel informatique	2 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000 €
261	Titres de participation	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>192 000 €</b>

Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 22 janvier 2026  
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).